

Garages

Garages - Exigences générales

Sur cette page

[Quelles choses doit-on connaître avant de s'établir comme garagiste?](#)

[Quelles consignes de sécurité générales doit-on suivre?](#)

[Quelles consignes de sécurité doit-on suivre lors de l'aménagement général d'un garage?](#)

[Quelles choses doit-on faire lors de l'entreposage du matériel?](#)

Quelles choses doit-on connaître avant de s'établir comme garagiste?

- Consulter la législation applicable à son entreprise et s'y conformer (santé et sécurité au travail, indemnisation des accidentés du travail, normes d'emploi, codes de prévention des incendies et codes du bâtiment, etc.); s'assurer également que les employés, y compris les superviseurs, connaissent leurs responsabilités.
- Connaître les dangers inhérents aux activités et aux tâches que l'on prévoit exécuter. S'assurer également que les employés comprennent ces dangers, reçoivent la formation qui convient à leur emploi, et connaissent les précautions et les mesures à prendre en cas d'incident ou d'urgence.
- Pour obtenir de l'information additionnelle, consulter la section [Programmes de santé et sécurité](#) de notre site Réponses SST .

Quelles consignes de sécurité doit-on suivre lors de l'aménagement général d'un garage?

- Entretien et inspecter les systèmes de câblage, de chauffage et de ventilation, et les maintenir en bon état de fonctionnement.
- Fournir un éclairage adéquat anti-éblouissement; fournir un éclairage supplémentaire dans les endroits où des procédures dangereuses sont effectuées afin d'assurer aux travailleurs une meilleure visibilité et moins de fatigue oculaire.

- Remplacer tout tube fluorescent qui vacille; l'effet stroboscopique fait paraître immobiles certaines pièces mobiles.
- Veiller à ce que les couloirs soient dégagés et larges pour assurer la sécurité des déplacements dans le garage, surtout dans les zones où des outils et des pièces seront transportés.
- Désigner des aires séparées pour des opérations comme le soudage, le nettoyage, la peinture, la lubrification et l'entretien des batteries.
- Prévoir une surface utile appropriée au volume de travail prévu.
- Fournir et maintenir une salle à manger et une salle de toilette propres qui sont séparées de la zone de travail.
- Ne pas bloquer ou gêner l'accès aux extincteurs, aux entrées et aux issues de secours.
- S'assurer que l'éclairage de sécurité fonctionne.
- Assurer une ventilation adéquate. Tous les moteurs en marche (véhicules, tondeuses, souffleuses, etc.) émettent du monoxyde de carbone. L'exposition au monoxyde de carbone peut causer des maux de tête, de la somnolence, la perte de conscience et la mort. Le monoxyde de carbone est également un gaz inflammable.
- Envisager d'ajouter des panneaux de sécurité dans le garage (p. ex. panneaux qui rappellent aux employés d'utiliser de l'équipement de protection individuelle [EPI] ou qui mettent en garde les employés contre des dangers particuliers).

Quelles consignes de sécurité générales doit-on suivre?

- Utiliser les outils et l'équipement d'entretien uniquement pour les tâches pour lesquelles ils sont conçus.
- Maintenir en place et fonctionnels les protecteurs et dispositifs de sécurité des outils électriques.
- Entreposer l'EPI dans un endroit sécuritaire et facilement accessible.
- Inspecter et entretenir régulièrement les extincteurs.
- S'assurer que les trousseaux de premiers soins sont accessibles et bien approvisionnés.
- Fournir des douches oculaires ou des douches d'urgence, le cas échéant, et s'assurer qu'elles sont exemptes de saleté et de débris.
- Afficher les numéros de téléphone d'urgence.
- Tenir les planchers et les établis propres afin de réduire les risques de chute.
- Vider régulièrement les conteneurs d'ordures.

- Éliminer les chiffons, le papier et les autres articles imbibés de matières inflammables (comme l'huile, l'essence ou les solvants) dans des conteneurs métalliques approuvés.
- Éviter de conserver ou de consommer des aliments ou des boissons dans les zones de travail où il y a un risque de contamination.

Quelles choses doit-on faire lors de l'entreposage du matériel?

Empiler le matériel de manière sécuritaire :

- Empiler en alternant.
- Ne pas utiliser des boîtes de carton endommagées.
- Ne pas placer des objets en surplomb.
- Ne pas surcharger.
- Caler le matériel qui risque de rouler.
- Tenir les allées dégagées pour permettre de se déplacer de façon sécuritaire et libre de toute obstruction.
- Placer les articles lourds sur des étagères à la hauteur de la taille. Déterminer le poids de charges inconnues et les charges maximales admissibles des étagères.
- Bien étiqueter toutes les matières et tous les produits chimiques. Consulter la fiche signalétique (FS) ou la fiche de données de sécurité (FDS) pour obtenir des instructions sur l'entreposage et la manutention. Communiquer avec le fabricant pour obtenir de plus amples renseignements.
- Étiqueter de façon distinctive les matières inflammables et combustibles et les entreposer dans un endroit séparé, à l'écart des sources de chaleur et d'inflammation. La réglementation peut exiger que ces matières soient entreposées dans des locaux ou des enceintes séparés. S'informer auprès des autorités locales.
- Utiliser uniquement des conteneurs de sécurité approuvés pour l'entreposage de liquides inflammables et combustibles.
- Mettre à la terre et relier électriquement les conteneurs lorsque des liquides inflammables d'un conteneur sont transvasés.
- Entreposer les bonbonnes de gaz comprimé debout et les relier par une chaîne ou des supports.
- Entreposer et éliminer les huiles et les liquides usés, conformément aux règlements locaux ou à la réglementation relative à l'environnement.
- Entreposer et jeter les tissus et les chiffons ayant servi à nettoyer de la graisse, de l'huile ou des lubrifiants, entre autres matières, dans un contenant résistant au feu.

- Fermer les robinets des bouteilles vides. S'assurer que les capuchons-protecteurs des robinets sont en place.
 - Séparer les bonbonnes de gaz comprimé et les produits pétroliers des bonbonnes d'oxygène.
 - Ne pas fumer ni allumer une allumette à proximité de matières inflammables.
 - Éviter d'entreposer des matières combustibles, comme du papier ou des vêtements de travail, à proximité d'appareils de chauffage.
 - Ne pas manger dans les zones de travail. Toujours se laver les mains avant de manger (ou de fumer) pour empêcher la migration des contaminants des mains à la bouche.
-

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-08-16

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.